

Le Conseil de la FUS souscrit aux mesures prises par le Conseil d'Etat pour pérenniser ses deux centrales

Le Conseil de la FUS (Fondation Urgences Santé) rejoint l'analyse de la Délégation du Conseil d'Etat FUS quant au futur de la CTMG (Centrale Téléphonique des Médecins de Garde) et du 144. La structure juridique actuelle, avec une fondation de droit privé et un conseil formé de bénévoles, n'est plus adaptée à la gouvernance des deux centrales. Le Conseil de la FUS adhère donc à la décision du Conseil d'Etat de prolonger et étendre le mandat de l'EMCC pour poursuivre la stabilisation de la situation et de lancer deux projets qui permettront de projeter les deux centrales vers le futur.

Depuis la création de la DCE FUS en février 2022 et le mandat confié par le Conseil d'Etat à l'EMCC de stabiliser la situation dans les deux centrales de Fondation Urgences Santé, soit la CTMG et le 144, le Conseil de Fondation a siégé à chacune des séances et a ainsi participé activement au suivi de la situation et à la préparation de l'avenir.

Le Conseil de Fondation rejoint le constat fait par cette délégation et par le Conseil d'Etat, qui correspond également à son analyse depuis un certain temps déjà : une Fondation de droit privé n'est plus une structure adéquate pour la bonne gouvernance de deux centrales qui doivent assumer des missions de ce type. Il adhère donc aux mesures prises par le Conseil d'Etat, notamment quant au maintien de l'EMCC à la direction opérationnelle de la FUS jusqu'à décembre 2023. Cela lui semble adéquat pour poursuivre la stabilisation entamée avec succès, préparer le futur des deux centrales et assurer le déménagement des centrales dans le cadre d'EC'Avenir.

Au moyen de deux études approfondies annoncées par le Conseil d'Etat, il s'agit en effet maintenant de redéfinir la mission que la CTMG doit remplir et quelle est la place du 144 dans le dispositif des urgences préhospitalières. Le Conseil de Fondation se réjouit de collaborer activement à ces deux projets, via les apports spécialisés de certains de ses membres dans ces domaines très spécifiques. Ces compétences, jointes à celles d'autres spécialistes de différents services de l'Etat, notamment au sein de la Direction générale de la santé et du Département de l'environnement et de la sécurité, permettront d'analyser la pertinence et les modalités d'un rattachement des deux centrales à une entité adéquate. Cette démarche permettra d'améliorer significativement la gouvernance stratégique des centrales, tout en leur donnant un statut juridique garantissant une position suffisamment forte auprès des différents et nombreux partenaires sanitaires du canton.


Le Conseil de Fondation se réjouit de voir la situation se stabiliser à la FUS et le climat de travail s'améliorer. Il remercie les collaboratrices et collaborateurs de leur immense investissement, qui a permis en tout temps de garantir aux résidents des Cantons de Vaud et Neuchâtel une réponse à l'urgence de qualité.

Renseignements complémentaires :

Prof. Mario Gehri, Président du Conseil, 079/556 46 64

Sylvain Scherz, Vice-président du Conseil, Commandant SPSL, 079/446 31 18

Fondation Urgences Santé
Président



Prof. Mario Gehri